

**EMETTEUR**

Service Proximité & Cohésion Sociale  
Conseil de quartier Cœur de Ville - Jonction  
Commission Sécurité  
du 12 octobre 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE NEVERS**

12 octobre 2017

La commission Sécurité du conseil de quartier Cœur de ville - Jonction s'est réunie jeudi 12 octobre 2017 à 18 heures 30 salle du Bureau Municipal – Maison à colonnes.

**Etaient présents :**

**Présidente:** Pierrette CONCILE, Adjointe en charge du quartier Cœur de ville - Jonction

**Collège des habitants :** Jean-Charles AMSELLEM, Patricia AUBERGET, Bernard BIDEAU, Madeleine POULIN, Nadia PUJOL-HERNANDEZ, Françoise RAGOUGNEAU, Joseph TISSIER, Véronique VINCENT.

**Excusés :** Christine ROSE

**Service Proximité et Cohésion Sociale :** Françoise MÉRY, Référente Conseil de quartier Cœur de ville – Jonction.

Pierrette CONCILE rappelle que la commission Sécurité ne doit pas traiter uniquement des problèmes de circulation, stationnement mais peut aussi signaler des dangers dus au mauvais entretien de bâtiments, locaux (par exemple une toiture défectueuse).

A ce propos, Patricia AUBERGET aborde le sujet de l'ancienne école Fénelon qui est régulièrement vandalisée et laissée à l'abandon.

Pierrette CONCILE s'interroge sur l'identité du propriétaire qui est responsable en cas d'accident.

Joseph TISSIER pense que cela doit être une propriété de l'Evêché.

Nadia PUJOL-HERNANDEZ souligne que le bâtiment du Grand Monarque représente également un danger.

Ce problème a été pris en compte lors de l'élaboration du projet d'aménagement de la place Mossé qui verra le jour prochainement.

Véronique VINCENT précise que le lieu est en zone inondable.

Une rampe de passage devrait être installée devant ce bâtiment.

Une procédure de Péril imminent a été déclenchée.

Nadia PUJOL-HERNANDEZ pense que la circulation est trop importante dans les petites rues du centre-ville et qu'il n'y a pas suffisamment de stationnement.

Pierrette CONCILE demande s'il ne faudrait pas repenser le sens de circulation. Mais cela s'avère compliqué car il faut raisonner sur un ensemble de voies.

Les parkings souterrains sont boudés à cause de leurs tarifs élevés.

Tout le monde veut stationner près de son domicile, des commerces. Il faut changer ses habitudes en utilisant les parkings situés en périphérie.

Pour exemple, la ville de Cahors a redynamisé son centre-ville en créant des parkings extérieurs desservis par des navettes. Mais cela ne fonctionne pas à Nevers.

Lorsqu'il y avait des spectacles à la Maison de la Culture et que le stationnement était payant quai de Mantoue, les véhicules stationnaient sur les trottoirs.

Françoise RAGOUGNEAU demande si le parking de l'ancien super U pourrait être utilisé pour créer de nouvelles places de stationnement.

Pierrette CONCILE précise que ce lieu est une propriété privée.

Bernard BIDEAU alerte sur la circulation de poids lourds dans des voies non autorisées.

Un point de livraison sera prochainement créé afin d'endiguer ce problème.

Patricia AUBERGET nous interpelle sur le danger que représentent les cyclistes qui ont le droit de circuler en sens interdit dans certaines rues non conçues pour cette pratique (Exemple rue de Loire).

Jean-Charles AMSELLEM demande pourquoi la rue Ferdinand Gambon est fermée.

Renseignement sera pris auprès des services de la ville concernés.

Pierrette CONCILE informe sur la paupérisation de centre-ville. On dénombre peu de logements de qualité à proposer aux nouveaux arrivants.

Il faut faire revenir les habitants et les commerces en ville mais cela est un travail à long terme.

Le stationnement reste un critère de choix de logement.

A ce propos, il est à signaler que des changements auront lieu début 2018 : création de zone gratuite pendant 2 heures, zones bleues, zones blanches.

Des précisions seront à apporter en ce qui concerne la responsabilité du Maire sur les questions de sécurité.

Un tableau où figureront les différentes requêtes sera envoyé aux services concernés.